

LA GAZETTE DE JOLLETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne..... 20.00
 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.02
 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme
 Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.

LA GAZETTE DE JOLLETTE
 PARAIT TOUS LES
Lundi, Mercredi et
Vendredi.
 ABONNEMENTS.
 DU AN.
 Canada \$3.00
 États-Unis (en or)..... 3.50
 (payable d'avance).
 Les frais de poste ne sont pas
 compris dans les deux cas.

CARTES D'AFFAIRES.
AVOCATS.
A. FONTAINE, Avocat, Rue Notre-Dame, Jollette.
J. MARTEL, Avocat, Rue St. Pierre, Jollette.
 M. Martel se charge de toutes collections, et s'est assuré des services d'un huissier sollicitateur.
 Jollette, 1er Avril 1874
B. BABY, MCGONVILLE & MCGONVILLE, Avocats, Coin des Rues St. Viateur, et St. Marie, Jollette.
 MM Baby, McGonville & McGonville suivent les Circuits de Montcalm, l'Assomption et Berthier
 Jollette, 1er Avril, 1874
E. TRUESDELL, Avocat, rue Notre-Dame, Jollette.
 Et T. suivra les Circuits de Montcalm et de l'Assomption.

NOTAIRES.
VEZINA & DESORMIERS, Notaires publics, Bureau rue Mansseau, Jollette.
J. S. RIVEST, Notaire, Bureau de feu Eug. Archambault, N. P., Rue du Pont St. Assomption.
J. I. TANTE, Notaire, Bureau de l'Hon. Ls. Archambault, l'Assomption.
J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez L. Desaulniers, Notaire, Jollette.
HUISSIERS.
MARCELINE MARTEL, Huissier de la Cour Supérieure, Jollette.
L. S. LIPPÉ, Huissier, Bureau Rue St. Paul, Jollette.
J. DESMARAIS, Huissier, Bureau des de Laxaudière, Jollette.
B. PERRAULT, Huissier de la Cour Supérieure, rue Mansseau, Jollette.
R. BLOUIN, Huissier de la Cour Supérieure, St. Ambroise.

Ls. G. MARTIN
 Architecte
 15 Rue St. Lambert
 MONTREAL.
 10 Décembre 1873.

MACHINES A COUDRE
 DE
LOCKMAN.
 A vendre chez CHS. B. H. LEPROBON, CERTIFIC. TS:
 Québec, 20 Avril 1874.

M. Leprobon,
 Je suis des plus satisfaites du moulin à coudre que vous m'avez vendu. Depuis huit mois que je le possède, il ne s'est pas dérangé une seule fois.
HERMINE DESROCHES,
 Jollette, 2 Mai 1873

M. Chs. B. H. Leprobon,
 Le moulin à coudre de Lockman que vous m'avez vendu me donne grande satisfaction, et j'en puis faire mieux que de le recommander au public, et je le préfère de beaucoup aux Wanzers.
EMMA PERRAULT,
 Jollette, 1 Mai 1873.

FINGER Pour famille,
FINGER Pour Tailleur,
HOWE Pour Cordonner & Sellier,
WHEELER & WILSON,
 Le Petit Wanzers,
SINGER de WILLIAMS,
SINGER de New-York,
BECKWITH,
GUELPH,
VICTORIA.
Chs. B. H. LEPROBON,
 Ag. et à Jollette.

M. Leprobon pourra vendre au prix de Montréal, et à une dixième partie meilleur marché, argent comptant, les Machines à Coudre des manufactures ci-haut mentionnées.

MACHINES A TRICOTER DE
BRIXFORD.
 A vendre chez
CHS. B. H. LEPROBON.



La Gazette de Jollette.
 JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL
 publié par
LA SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE DE JOLLETTE
 Bureau:--Rue Notre-Dame
JOLLETTE.

Toutes lettres, communications, etc. doivent être adressées à
A. FONTAINE,
 Gérant.

NOUVEAU MAGASIN
 DE
Marchandises Seches
 TENU PAR
L. A. CORNELLIER
 RUE NOTRE DAME.

M. Cornellier a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, dans les bâtiments de M. Godin entre l'Hôtel Deschamps et la Rue St. Charles-Borromeo, un magasin où il vendra constamment en mains le meilleur assortiment de marchandises de goût et d'étape constant en.

TWEEDS anglais
Caractéristique, dernier goût.
CHALLES pour Dames,
pour messieurs.
DRAP noir, bleu et brun,
CHALLES de toutes sortes,
CASIMIR noir à part ton,
PATRON de Japon,
DRAP d'Inde
TOUVERTES de laine,
MOSCOU à Capot,
COUVREPIEDS,
VELVETINE,
CORPS, CALECONS,
FLANELLES,
CORSETS assortis,
BEAVER bleu, noir, brun,
TAPIS de laine,
COTON mélangé,
CEINTURES en laine

JOTON & fils,
CEINTURES en cuir,
WINCEY,
BALLOYS, Crinolines,
WHITNEY,
COLLETS pour Dames et Messieurs.
LE TOUT AU PLUS BAS PRIX.
 Une visite est respectueusement sollicitée.
 Jollette, oct. 1873.

CORPORATION
 DE LA
Ville de Jollette.

A un assemblée générale et régulière du Conseil Municipal de la ville de Jollette, tenue en l'Hôtel de Ville MERCRI DI le premier d'AVRIL, il huit cent soixante-quinze, conformément aux dispositions de l'Acte Provincial 27 Viet. Chap. 23 en la manière et suivant les formalités prescrites par le dit acte. A laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, G. De Lana dière et MM. les conseillers: M. S. Boulet, J. Martel, J. W. Renaud, L. N. A. McGonville, N. Branch et J. Focotte, membres du dit Conseil et tenant un quorum, le dit Conseil par les présentes, sous la présidence de M. le Maire ordonne et statue par Règlement comme suit:

REGLEMENT No. 53
 Pour amender le Règlement No. 3 concernant les Mares de la ville de Jollette et les personnes qui les fréquentent.
 1. La Section 6 du Règlement No. 3 de ce Conseil est par le présent abrogée et la suivante y est substituée:
 "6. Le clerc du marché tiendra ouvert le Marché Basse-cours de la ville de Jollette, tous les MARDI et VENDREDI de chaque semaine depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, et nul autre jour; et lorsque le mardi ou le vendredi sera un jour de fête d'obligation, alors le lendemain sera le jour du marché."
 2. Le présent Règlement entrera en force le PREMIER de MAI prochain.
 (Signé)
 G. DE LANAUDIERE, Maire,
 BARTH. VEZINA, Sec.-Trés.
 VRAIE COPIE Extraite du livre des délibérations du Conseil Municipal de la ville de Jollette.
BARTH. VEZINA,
 Sec. Trésorier.

Feuilleton.

LE PAYS DE L'OR.

XVI
LES CHERCHEURS D'OR

(Suite)

La raison pour laquelle Pardoes avait admis cet associé minet dans sa compagnie, c'est que le Français avait offert tout l'argent qu'il possédait pour devenir leur compagnon de voyage; et comme cet argent était suffisant pour acheter les armes qui manquaient encore, les Flamands avaient accepté sa proposition avec joie.

Victor était le seul qui, par sympathie et par certain sentiment de compassion, témoignait quelques amitiés à gentillhomme; l'ostendais était le compagnon habituel de Pardoes; Jean Creps paraissait s'entendre également bien avec tous. C'était aussi le cas de tous; car, quoiqu'il portât sur son dos la grande claie et qu'il fût chargé outre mesure, il faisait souvent éclater les autres de rire, par ses cabrioles comiques et par ses saillies bouffonnes.

Pendant qu'il gravissait ainsi la pente d'un vaillon, le Bruxellois, qui allait toujours en avant, tournait la tête de tous côtés comme s'il craignait une rencontre; tantôt il examinait le sol et paraissait suivre des traces indistinctes de pieds; mais les autres n'y firent pas attention, car Pardoes avait agi ainsi du premier jour et avait parlé comme si à chaque pas, un nouveau danger se présentait devant eux.

En ce moment, le Français glissa sur la terre humide et pénétra profondément sous son fardeau.
 — Eh! eh! baron! c'écria Donat, c'est pas bon avec cet haccras sur son dos. Plus bon à Paris dans la voiture, n'est-ce pas?
 Mais le baron n'eut pas l'air d'entendre les paroles de Donat.
 — Il me semble, pardieu, que mon français est assez compréhensible, murmura celui-ci en lui-même. Ces gentillhommes ne peuvent jamais oublier ce qu'ils ont dit. Elle lui fait la jambe belle, sa baronne, en Californie. Monsieur du Haut-Mont, avec une marmite sur le dos!

Et, ralentissant un peu le pas, il s'approcha de Victor et dit:
 — Monsieur Roozeman, pourquoi ne voulez-vous pas me laisser porter votre hache et votre couverture? Ce serait un vrai plaisir pour moi si vous vouliez vous en charger un peu sur mon dos.
 — Tais-toi, Donat, répondit Victor avec un sourire, tu es déjà chargé comme un mulet. Ce grand panier te fait ressembler à un navire sans voile. Je te regarde; car demain c'est mon tour de porter les paniers.
 — Vous ne les aurez pas.
 — Pas de plaisanterie, Donat; je te suis reconnaissant de ta bonne volonté à mon égard; mais je ferai comme les autres. N'en parle donc plus; c'est inutile. Qu'à donc remarque Pardoes pour regarder si attentivement de tous côtés?

— Qu'aurait-il remarqué? Rien du tout. Le Bruxellois n'est pas mort de son premier mensonge, depuis que nous sommes en route. Avec ses éternelles histoires de voleurs de grand chemin, d'ours et de sauvages, je craignais qu'un bout de trois jours nous n'eussions été tous ensemble dans le royaume des vers; et nous n'avons pas encore vu de créature vivante que ça et là un lièvre, et dans le lointain deux ou trois petits cerfs à ce des queues noires. Cela vaut bien la peine d'en être effrayé! Savez-vous quoi, monsieur Roozeman? Le Bruxellois veut se faire valoir; il marche en avant, nous conduit, nous commande comme un général, il fait de l'embaras, il se vante pour paraître nécessaire. Je veux courir pendant dix ans tout à fait seul..... Tiens! qu'à donc trouvé Pardoes?

Il s'approchèrent du Bruxellois, qui s'était arrêté et regardait la terre sans bouger en disant à voix basse:
 — Chut! il y a un danger qui nous menace.
 — Vois-tu de l'or? demanda Donat. Pour moi, je ne vois que du gazon et des fleurs jaunes.
 — Tais-toi, bavard, murmura Pardoes.
 — Je me tais, je me tais; mais qu'y a-t-il, pardieu?
 Le Bruxellois leur fit signe de s'arrêter, s'avança de quelques pas, toujours courbé vers la terre. Puis, se tournant vers ses compagnons, il dit:
 — Prenez vos fusils en main à tout hasard.
 — Eh bien! eh bien! que va-t-il se passer ici, pour l'amour de Dieu? Je ne vois rien que du gazon, et moi, je suis sûr que ces sapins qui nous mangent?
 — Pas de bêtises, Kwik; c'est très sérieux. Ne remarquez-vous pas, messieurs, là devant vous sur le gazon, et ici sur cette place humide, ces traces de pas?
 — J'ai beau écarquiller les yeux; je crois que je suis devenu aveugle, murmura Kwik.
 — Avec un peu d'expérience et de pénétration, continua le Bruxellois, on peut deviner à ces signes confus, qui a passé ici, combien ils étaient, et même quelle sorte d'hommes c'était. Voyez. L'empreinte n'est pas aussi large que celle de nos pieds et tout à fait sans traces de clous. Des Mexicains ont passé par ici. La partie antérieure du pied est marquée profondément, tandis qu'à la plupart des empreintes on ne voit pas le talon. Ils ont donc couru. Des voleurs de grand chemin.

— Mais, remarqua Victor, la pointe du pied est tournée vers nous. Les gens qui ont passé ici sont derrière nous et s'éloignent.
 — Et-ee pour cela que tu nous mets encore la mort dans l'âme? grommela Donat. Qui sait si ces sal... ces brigands ne sont pas déjà à San-Francisco?
 — Il ne s'est pas écoulé une heure depuis que les empreintes sont faites, répliqua le Bruxellois très-risamment d'une voix grave. Et comme je ne les ai pas remarqués plus tôt, les salteadores doivent être grimés quelque part sur les collines. Quoi qu'il en soit, tenez vos fusils en main, et jetez en marchant les yeux à droite et à gauche, derrière et devant vous. Du silence! surtout du silence!

La solennité de cet ordre fit quelque effet, du moins sur Donat, quoiqu'il tâchât de le dissimuler. Il se tenait maintenant près du Bruxellois et tournait sans cesse la tête, probablement parce qu'on lui avait dit que les brigands étaient derrière eux.
 Ils avaient marché pendant près d'un demi-heure sans entendre le moindre bruit. La vallée s'était élargie, mais ils allaient entrer de nouveau dans un défilé assez étroit.
 Le Bruxellois s'arrêta et dit:
 — Reposons-nous ici pendant quelques minutes. Je vous conjure, camarades, d'être toujours sur vos gardes, de bien regarder tout ce que vos yeux peuvent atteindre et de faire bien attention au moindre bruit qui frappe vos oreilles. Jusqu'ici nous n'avons pas rencontré de dangers, parce que j'ai eu soin d'éviter la route ordinaire des chercheurs d'or. A présent, cela devient impossible. Dans cette vallée, entre la rivière de l'Oars et le Yuba, les directions se croisent. S'il y a des salteadores ou brigands, nous pouvons les rencontrer des à présent à chaque instant. Donc, soyez toujours prêts à la défense, surtout quand notre route est dominée par des collines ou par des bois, comme en ce moment et comme cela durera pendant quelque temps encore.

(A Continuer.)

HELIKA

MEMOIRE D'UN VIEUX MAITRE D'ECOLE.

CHAPITRE XIII

LA BRISE

(Suite)

J'appris donc un jour qu'à Louisbourg des corsaires avaient amassé des fortunes considérables par la prise de vaisseaux ennemis. Chacun de l'équipage avait sa part de prise. Bien que je fusse revenu paisible de mes foyers, je résolus, après avoir choisi cinquante hommes des plus vigoureux et intelligents des tribus, et leur avoir fait part de mes projets, d'aller offrir mes services à quelqu'un de ces corsaires.

Tous me suivirent avec enthousiasme et nous nous dirigeâmes vers Port Royal.

C'étaient des hommes forts et déterminés que ces braves que j'avais choisis, et j'en parle encore aujourd'hui avec orgueil, car ils se sont toujours battus comme des lions et n'ont jamais compté le nombre de leurs ennemis.

Pendant dix-huit mois nous parcourûmes les mers de ces parages à bord de la corvette *La Brise* commandée par le capitaine Le Blond, avec une chance sans égale pour ainsi dire. Nous fumes des prises que nous dirigeâmes vers Québec et qui nous donnèrent un bon nombre de pièces d'or nom dans le Trésor Royal. J'y étais pour ma part de pas moins de vingt-cinq mille piastres, dont j'avais la reconnaissance. Cet argent devait être retiré par M. O'Hillon, le missionnaire dont j'ai parlé plus haut.

Enfin, nous, par le désir de revoir nos foyers, rassasiés de gloire et de nos parts prises, nous allions reprendre terre, lorsqu'un *sloop* qui nous servait d'éclairer vint nous informer qu'un gros bâtiment anglais se dirigeait vers Boston. Son allure était lourde et sa marche bien lente. Il était à peu près à dix-neuf milles de la côte et paraissait faire force voiles pour gagner sa destination. Unanimement nous décidâmes d'en faire notre proie.

Nous levâmes l'ancre et nous nous mîmes à sa poursuite. Nous ne fumes pas longtemps sans l'atteindre. Après vingt-quatre heures de course, nos vedettes perchées dans les hunes, nous apprîrent qu'elle approchait les lanières du bâtiment que nous convoitions. Il était neuf heures du soir. Nous mîmes toute la toile disponible au vent et vers quatre heures du matin, le bâtiment n'était plus qu'à un demi mille de nous. Nous étions alors au moins d'aout et l'aurore est encore matinale dans les latitudes septentrionales.

Au premier coup de canon que nous tirâmes, nous la vîmes carguer et mettre en panne. Des hurrahs de notre bord accueillièrent cette manœuvre. Ce bâtiment était à nous, nous le croyions déjà, et nous mîmes avions serré nos voiles, car pendant ce temps nous l'avions approché à moins qu'à demi portée de canon.

Mais le capitaine anglais était un rusé vieux loup de mer. Pour retarder la marche de son vaisseau et nous laisser approcher au tant que possible, il avait suspendu des sacs de sable qui l'empêchaient d'avancer. Il avait aussi masqué l'ouverture des sabords et abaissé la nature de ses *hautes œuvres*. Cette tactique lui réussit parfaitement. Malheureusement nous avions affaire à une frégate de cinquante six, montée par trois cents hommes d'équipage, plus un régiment de soldats qu'elle amenait à Boston. Nous ne nous aperçûmes que lorsqu'il était trop tard. Notre chère corvette ne portait qu'à peine vingt petites ceuleverines.

Nos succès antérieurs nous avaient rendus téméraires jusqu'à la folie. A peine fumes nous dans ses eaux, qu'à un coup de sifflet, ses hunes et ses vergues se garnirent de matelots, les haches coupèrent les cordages qui retenaient les sacs de sable et, vive comme un marsouin, la *Vigerois* tourna son flanc vers nous, ouvrit ses sabords, vingt huit gueules de canon nous lancèrent des boulets, qui abattirent deux de nos mâts coupèrent les cordages; quelques-uns même d'entr'eux traversèrent de part en part la coque de notre malheureuse corvette. *La Brise* était complètement désemparée. Peu d'instants après la frégate avait jeté ses grappins d'abordage. Vaincre ou mourir cria le capitaine d'une voix tonnante et hourrah pour la France. Vaincre ou mourir, répétâmes nous à l'unisson et hourrah pour la France, quoique nous sussions la lutte im possible.

Le carnage fut effreux. Des monceaux de morts et de blessés recouvrirent notre pont; mais quand nous sentîmes la *Brise* s'enfoncer et que nous n'étions plus que quatre hommes vivants aux quels il ne restait qu'un souffle de vie car le sang s'échappait de nos nombreuses blessures, il fallut nous rendre ou plutôt permettre qu'on nous transportât à bord du bâtiment anglais.

L'autre *Brise* dix minutes après l'entendait les cris de triomphe de l'équipage qui n'apprenait que tu venais d'enfoncer dans les profondeurs de l'océan et je perdis connaissance.

Le lendemain quand je revins à moi, j'étais dans le *St. Joseph*. Des autres marins qui avaient échappé au désastre, deux seuls survécurent aux suites de leurs blessures. Ce furent un autre canadien et moi.

Dès que la santé nous revint, il fut dirigé avec moi vers la Caroline du Sud où nous fumes vendus comme esclaves. Ce jeune homme, après des dangers sans nombre et des peines infinies, réussit à s'évader. Je ne le revis que plusieurs années plus tard; il a été depuis mon hôte, mon commensal et mon ami. Il s'appelait Baptiste.

C'était, ajouta monsieur d'Obligny, le même Baptiste qui nous servait de guide dans notre excursion au Lac à la Truite.

CHAPITRE XIV

ESCLAVAGE ET EVASION.

Je passai cinq longues années enchaîné à un autre homme. C'était un nègre qu'on avait acheté d'un capitaine négrier. Il avait été vendu à ce dernier par un vainqueur barbare. Le malheureux était, lui aussi un prisonnier de guerre et venait d'arriver des côtes du Mozambique. Comme moi, il avait toujours été libre enfant des grands bois, aimant les fruits savoureux du cocotier et l'ombrage des palmiers dont les habitants du sol jouissaient dans toute leur inappréciable liberté et indolence.

Il avait de plus laissé au pays une jeune femme, des enfants, des frères et sœurs, un grand nombre d'amis, mais par dessus tout, de vieux parents dont il était le seul soutien dans leur vieillesse.

Tous ces renseignements, il me les donna lorsque nous pâmes nous comprendre, car nous avions réussi après quelques mois; assés dans les fers, à former un langage dans lequel nous nous entendions parfaitement.

Oh! mon Dieu qu'ils farent longs ces jours d'esclavage, et ce boulet que nous traînâmes pendant si longtemps, qu'il était pesant!

(A Continuer.)

JOLIEFF.

MERCREDI, 29 AVRIL 1874.

Deux questions.

Il y a deux questions qui pressent le ministre actuel; deux problèmes politiques dont la solution lui est demandée: la question des Ecoles et celle de l'amnistie...

Il est plus indigner: il est plein de clémence et de légèreté; le Nouveau-Monde a mis son épée au fourreau; il craindra la souillure du sang de ses semblables; le Nouveau-Monde a peut-être gardé sa lance, mais il a changé ses poids de plateau.

La Motion Mousseau.

Voici une note que M. Mousseau a communiquée à la Minerve en même temps que son discours.

Montreal 24 avril 1874.

M. M. Bureau, Frères et Bourgeois, Propriétaires-Rédacteurs de "La Minerve."

Messieurs,

Je vous remercie cordialement de la polémique admirable que vous soutenez à l'appui de mon amendement sur la question Riel. Vous me douillez par là au compte des pauvres diables dont le suis l'objet de la part de la presse ministérielle.

Je vous envoie les notes qui ont servi à mon discours. Si vous voulez bien les publier, elles seront une réponse à la gent ministérielle.

Je profite de la circonstance pour faire justice de deux ou trois faussetés en grand honneur dans la presse ministérielle.

1o. On dit que Sir John était l'inspirateur de ma motion. C'est faux. Il ne l'a connue que quand je l'ai proposée.

2o. Des naïfs, des gobe-mouches ou des rusés affirment que ma motion a eu pour effet de tuer celle de M. Holt. On dit même, d'augmenter la majorité qui l'a rejetée. Prétention absurde.

3o. Des amis de Riel, dit-on encore, et des conservateurs n'ont demandé de retirer ma motion. C'est une troisième fausseté.

4o. MM. Cauchon et Barthe m'honorent de leur blâme peu mérité, et ils ont voté pour mon amendement. Je ne compte pas la profondeur de leur sagesse.

5o. L'amnistie, sérieusement demandée par un grand nombre, attendue de toute une population, doit être accordée.

6o. Le vote du 16 avril inspire au Parlement les lignes suivantes: Le représentant de l'Herzogue cause du Nord-Ouest vient d'être expulsé du Parlement.

7o. Le Nouveau-Monde supporte cette administration, lui accorde du temps; il voit voter son Propriétaire-Rédacteur dans le sens d'un suris.

8o. Le Nouveau-Monde supporte cette administration, lui accorde du temps; il voit voter son Propriétaire-Rédacteur dans le sens d'un suris.

9o. Le Nouveau-Monde supporte cette administration, lui accorde du temps; il voit voter son Propriétaire-Rédacteur dans le sens d'un suris.

10o. Le Nouveau-Monde supporte cette administration, lui accorde du temps; il voit voter son Propriétaire-Rédacteur dans le sens d'un suris.

11o. Le Nouveau-Monde supporte cette administration, lui accorde du temps; il voit voter son Propriétaire-Rédacteur dans le sens d'un suris.

12o. Le Nouveau-Monde supporte cette administration, lui accorde du temps; il voit voter son Propriétaire-Rédacteur dans le sens d'un suris.

13o. Le Nouveau-Monde supporte cette administration, lui accorde du temps; il voit voter son Propriétaire-Rédacteur dans le sens d'un suris.

14o. Le Nouveau-Monde supporte cette administration, lui accorde du temps; il voit voter son Propriétaire-Rédacteur dans le sens d'un suris.

4. Il n'y a eu que les cas de meurtre qui ont été punis de mort, et on en compte 22. Dans les autres, on a usé de la clémence.

5. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

6. La conduite du gouvernement fédéral dans toute cette affaire nous révèle et eût été l'aveu de son fanatisme protestant.

7. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

8. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

9. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

10. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

11. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

12. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

13. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

14. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

15. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

16. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

17. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

18. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

19. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

20. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

21. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

22. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

23. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

24. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

25. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

26. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

27. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

8. Il n'y a eu que les cas de meurtre qui ont été punis de mort, et on en compte 22. Dans les autres, on a usé de la clémence.

9. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

10. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

11. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

12. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

13. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

14. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

15. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

16. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

17. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

18. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

19. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

20. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

21. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

22. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

23. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

24. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

25. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

26. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

27. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

28. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

29. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

30. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

31. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

32. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

33. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

34. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

35. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

36. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

37. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

38. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

39. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

40. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

41. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

42. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

43. Le ministre, embrassant la politique des résolutions, des déclarations et de la non-intervention, a pris une position neutre dans la question de M. Louis Riel.

Sacre de M. Crinnon, eveque de Hamilton.

S. G. Mar. Crinnon a été sacré évêque le 19 courant, à Brantford, Ont., un milieu des plus imposantes cérémonies.

On comptait neuf évêques au chœur: NN. SS. Lynch, archevêque de Toronto, Walsh, évêque de London, Horan, évêque de Kingston, McQuade, évêque de Rochester, Fabre, évêque de Gratianopolis, Gilmore, évêque de Cleveland, McNehey, évêque et coadjuteur d'Albany, Burgess, évêque de Detroit, et Foley, évêque coadjuteur de Chicago, et 4 évêques étrangers.

Le conservateur était S. G. Mar. l'archevêque de Toronto, et ses deux assistants Mgr. Walsh et Mgr. McNehey.

Mgr. McQuade prononça le discours de circonstance.

Le texte en était l'évangile du jour: Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.

L'orateur parla en termes magnifiques de l'autorité de l'Eglise catholique et de son institution divine.

Après la cérémonie, un grand dîner fut donné à l'évêché; Mgr. Walsh y fit un splendide discours.

Après avoir fait l'éloge de l'épiscopat américain si dignement représenté à la fête, il eut un juste tribut d'éloges à l'Église de la province de Québec qu'il voyait avec bonheur représentée par Mgr. Fabre.

Le soir il y eut un salut solennel et le Rev. M. O'Farrel prononça le sermon.

FAITS DIVERS.

Les chars de Joliette se sont rendus, hier, pour la première fois, ce printemps, à Lanoraie. On dit que les chars voyageront durant la saison qui s'ouvre comme durant l'été 1873.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes. De tous ports on annonce que depuis Boucherville à Québec la glace est encore solide. A Lanoraie on pense de pouvoir planter le fil sur la glace.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

Nomin t ion.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. le Dr. A. M. Rivard a été nommé Chirurgien du Bataillon Provisoire de Joliette.

L'exécution de Scott.

Quelques dérivains ont, il y a quelques temps représenté l'exécution de Scott comme ayant été entourée de circonstances horribles; on a été jusqu'à dire qu'il avait été enfermé dans son cercueil.

Nous sommes heureux de constater que, aux témoignages contraires déjà publiés, vient se joindre, aujourd'hui la déclaration non suspecte, du Rev. M. Young, un ministre protestant qui a été témoin des événements. Dans le délat de jeudi, l'hon. M. Malcolm Cameron a dit avoir le parole du Rev. Young qui le récit de ces atrocités n'était qu'une fable atroce et un tissu de faussetés.

Navigation. — On croit que les bateaux de la Cie du Richelieu pourront se rendre à Montreal pas plus tard que vendredi. Hier, il y avait un vaste chenal sur le fleuve depuis Montreal à Lanoraie.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

— On a traversé au bout de l'île sur la glace, vendredi soir avec des chevaux; depuis ce temps, on transporte les malles de l'île de Montreal sur la terre ferme dans un sleigh qui entraîne des hommes.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de F. A. M. FOUCHER, ci-devant commerçant de la paroisse de St. Jacques de l'Archiduc, FAILLI.

Le dix-huitième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

F. A. M. FOUCHER, Failli.

Par A. FONTAINE, Son Proc. ad litem.

ENTREPOT DE FARINE, PROVISIONS MONTREAL

GAUCHER & TELMOSSÉ

Marchands de Farine et Provisions de toutes sortes

Ont toujours, en mains les meilleures

Flours faits pour Bûlanger, de XXX et de Familles, de No. et de Millings.

Messieurs les Marchands et Bûlangers sont spécialement invités de venir voir nos

GAUCHER & TELMOSSÉ, No 161, Rue des Commissaires et 200, Rue St. Paul.

(Pres du Marché-Mousseau)

ABONNEMENTS

CANADA

Édition tri-hebdomadaire (4 francs) \$2.50

Édition hebdomadaire (2 francs) 1.25

Édition mensuelle (1 franc) 0.50

POUR LES ETATS-UNIS

Édition tri-hebdomadaire (4 francs) \$3.00

Édition hebdomadaire (2 francs) 1.50

Édition mensuelle (1 franc) 0.75

Les frais de poste sont compris dans les deux cas et sont payables par les abonnés.

J. O. LEBLANC, Notaire, Joliette.—Bureau: Bâties du bureau d'Enregistrement du Comte de Joliette.

Avril 1874.

DEMANDE

TROIS COMMIS bien qualifiés trouveront de l'emploi immédiat au magasin du soussigné.

J. U. FOUCHER, Joliette, 29 avril 1874.

CANADA, Province de Québec, District de Joliette, Cour Supérieure.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de F. A. M. FOUCHER, ci-devant commerçant de la paroisse de St. Jacques de l'Archiduc, FAILLI.

Le dix-huitième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

F. A. M. FOUCHER, Failli.

Par A. FONTAINE, Son Proc. ad litem.

ENTREPOT DE FARINE, PROVISIONS MONTREAL

GAUCHER & TELMOSSÉ

Marchands de Farine et Provisions de toutes sortes

Ont toujours, en mains les meilleures

Flours faits pour Bûlanger, de XXX et de Familles, de No. et de Millings.

Messieurs les Marchands et Bûlangers sont spécialement invités de venir voir nos

GAUCHER & TELMOSSÉ, No 161, Rue des Commissaires et 200, Rue St. Paul.

Bureau de Poste de Joliette.

A partir de lundi, 20 Avril courant, les lettres et paquets enregistrés par la maille de Montreal, devront être déposés au Bureau avant 1.30 p. m.

E. Asselin, Maître de Poste.

Joliette, 18 Avril 1874.

INFAILLIBILITE.



UN GRAND BIENFAIT Pour l'humanité souffrante

LA PLUS

GRANDE DECOUVERTE DU SIECLE

POUR LA

Première fois importée en Canada

H. AGUERI DES MILLIERS DE PERSONNES

DIAMOND RHMATIC CURE

Par son histoire, il occupe la position la plus honorable possible que puisse obtenir un remède quel qu'il soit...

LA MALADIE LA PLUS OBSTINEE... LA SALSEPAREILLE DE DUNCAN

LA SALSEPAREILLE DE DUNCAN est aussi un sûr préservatif contre cette multitude de maladies...

Le remède est en vente chez tous les Pharmaciens de la Province.

DEVINS & BOLTON, Perso voisine du Palais de Justice, rue Notre-Dame, Agents-Général pour la Province de Québec.

DEVINS & BOLTON, Perso voisine du Palais de Justice, rue Notre-Dame, Agents-Général pour la Province de Québec.

ATTENTION!

Depot de Biere de la celebre BRASSERIE DE ST. LIN

TENU PAR J. A. B. DELFAUSSE, Rue St. Charles Borromée—JOLIETTE

(Bâtisse de F. B. Dufresne, marchand en face de J. J. Provost.)

Joliette, 11 avril 1874.

MAXIME DUFORT

Annonce au public qu'il possède un Extr. onis. (St. Laurent) du poids de 1,400 livres et qui n'est âgé que de quatre ans.

Ce cheval se distingue par une crierie extra-finement longue et mesurant 4 1/2 pieds. Il est d'une beauté remarquable.

Cet étalon sera tenu pour les saillies durant toute la saison de 1874—à Joliette.

PRIX MODERE Avril, 1874. Jno.

GAUCHER & TELMOSSÉ, No. 200 Rue St. Paul et 161 Rue des Commissaires, Près du Marché Bonsecour.



PHARMACIE CANADIENNE

(ETABLIE EN 1872.)

M. LOUIS ROBITAILLE a l'honneur d'annoncer que le 1er Mai prochain il transportera son établissement dans la Bâtisse actuellement occupée par M. G. E. Panetton, épicer, porte voisine de la Banque d'Echange.

M. L. Robitaille profite de la circonstance pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à présent à la Pharmacie Canadienne et prend la liberté de solliciter la continuation de leur patronage à l'avenir.

Outre un assortiment varié de drogues, médecines patentées, parfums, objets de toilette, de toilette, lentilles, savons, essences et sirops assortis, etc., etc., le soussigné offre en vente une quantité considérable de

- Graines d'oignon, de Trèfle de l'Ouest, de Landen, de Rose, de Noix et blane et jaunes, de Betteraves, de Carotte, de Choux, de Choux de Stam, de Tabac.

Aveut—un assortiment complet de graines de fleurs.

Toutes graines importées directement des meilleures maisons anglaises, françaises et américaines sont offertes aux acheteurs avec les meilleures garanties.

M. les médecins et pharmaciens de la région trouveront avantageux de faire leurs achats à la PHARMACIE CANADIENNE, car ils seront toujours sûrs de trouver à cet établissement les meilleurs articles au prix le plus modéré.

Les ordres et commandes seront remplis avec précision et sous le plus bref délai.

M. Ls. Robitaille est agent pour les préparations médicinales suivantes: Sirop de gomme d'épithète rouge de Gray, Pastilles Bronchiales du Dr. Neilson, Baume Samaritain de Viole, Sirop Princeps pour les enfants, Remède Chinois pour la coqueluche, Sépérolle de Dancin.

FLAIE LAVALTRIN, EN FACE DU MARCHÉ, Joliette, 18 Avril 1874.

LA SALSEPAREILLE DE DUNCAN

ET LE GRAND REMÈDE du Jour

LA MALADIE LA PLUS OBSTINEE... LA SALSEPAREILLE DE DUNCAN est aussi un sûr préservatif contre cette multitude de maladies...

DANS LES MALADIES scrofuleuses, nerveuses et cutanées ou dans les cas de scorbut, et dans toutes les affections des bronches et des poumons, ses effets sont merveilleusement profonds.

LA SALSEPAREILLE DE DUNCAN est aussi un sûr préservatif contre cette multitude de maladies que fait naître l'état vicieux de l'atmosphère que l'on respire ou de l'eau que l'on boit.

PRIX—1 PIASTRE par BOUTEILLE AGENT EN GROS.

EVANS MERCER & Co. MONTREAL

Agent pour le District de Joliette: L. ROBITAILLE, Pharmacia et Chimiste, Place du Marché.

TERRAINS A VENDRE

Le soussigné informe le public qu'il est prêt à vendre ou à concéder 90 lots situés en la ville de Joliette partant de la rue St. Charles Borromée et s'étendant au sud-ouest jusqu'à la ligne nord du terrain de la prison, borne d'un côté par la propriété de J. W. Renaud, et de l'autre côté par le terrain des clercs de St. Viateur.

Trois rues parcourront ces lots sur la longueur et deux les traverseront. Les plans des dits lots peuvent être vus chez le soussigné, à son magasin.

CHS. GUILBAULT, Joliette, 13 avril 1874

BANDAGES Les Bandages en Caoutchouc fort de SEBLEY, sont d'un grand secours, et d'un précieux usage dans les cas d'hernies et de ruptures, à cause des propriétés élastiques qu'ils procurent aux patients.

Les ressorts de caoutchouc sont d'un usage très utile. Les ressorts de caoutchouc sont d'un usage très utile. Les ressorts de caoutchouc sont d'un usage très utile.

Établissement, n. 1317, Chestnut St., Philadelphie, et 717, Broa Way, N. Y. Descriptions des contre-façons. Nos agents canadiens sont M. M. Kerry, Watson et Cie, agents, Montréal.

9 avril 1874. 3m

Dissolution de Société.

La Société qui a existé entre les soussignés sous le nom de "Racotte & Co." a été dissoute ce jour de consentement mutuel.

Les affaires de la dite société seront réglées par J. Racotte, Etc.

JOS. RACOTTE, MARCEL BOURGEOIS, St. Julien, 1er avril 1874.

AVIS.

Le soussigné continue comme par le passé, le commerce de marchandises sèches, épicerie, provisions, etc. à son ancienne place d'affaires, à St. Julien. Il espère rencontrer dans le public la même encouragement que par le passé.

M. Jos. Racotte est agent pour la vente de Machine à Coudre dont il a un assortiment varié.

JOS. RACOTTE.

AVIS

Le peiron est bien haut chez J. J. Provost, au coin des rues St. Chs. Borromée et Notre-Dame, c'est difficile d'y entrer; mais, disant un individu, quand on y va, on est si bien servi qu'on en sort content, avec promesse d'y revenir, car il vend bon marché, il a une bonne clientèle de famille, des provisions en quantité.

Épicerie de toutes sortes, Lard, Poissons, etc., etc.

Il achète à un prix élevé: La Farine d'avoine, L'Orge, Les Fèves, La Graine de Trèfle, de Mil, de Lin, Le Barbeau, Le Pois, etc., etc.

Et à celui qui achète ou qui lui vend pour un petit montant, il fait une politesse qui rehausse au hiver et qui rafraîchit en été.

Alors l'encouragement le plus précieux. VENEZ, MES BOIS AMIS, VENEZ J. J. PROVOST, Joliette, 1er avril 1874.

PRINTEMPS 1874.

MAISON NOTRE-DAME

MERCURE, GATES & CORNELLIER

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public de Joliette et des environs, que le 1er Mai prochain, ils ouvriront un magasin de Marchandises sèches, Groceries et Ferronneries, dans la magnifique bâtisse en briques de M. Chs. Leblanc, porte voisine de chez MM. Turcotte & Frères, Rue Notre-Dame.

Les achats faits à bonne heure et dans les meilleures maisons de Montreal, les mettront en mesure d'offrir au public acheteur un assortiment complet et varié de marchandises de goût et de fantaisie à des prix défiant toute compétition.

Une expérience de plusieurs années dans la maison E. Asselin de cette ville, a formé à ces messieurs, l'avantage d'offrir dans ses plus petits détails, les diverses branches de commerce se rattachant à leur établissement.

Les Soussignés espèrent, par leur assiduité, leur ponctualité et leur travail, mériter une part de l'encouragement du public

J. O. MERCURE, L. A. E. GATES, C. D. CORNELLIER, Joliette, 1er avril 1874.

"Le Médecin de famille" du Dr. S. M. Fitch

Contenant les descriptions des maladies et leurs traitements sera envoyé gratis par la maille à tout ceux qui donneront leur adresse à 714 Broadway, New-York

ASSORTIMENT GENERAL

Groceries, Provisions, Liqueurs, &c. Coin des Rues N. D. et St. Chs. Borromée JOLIETTE.

M. Chs. Guilbault informe ses amis et le public en général qu'il tiendra constamment un assortiment varié de groceries; BOISSONS, GROCERIES ET PROVISIONS, SAISONNELLE, ETC. ETC.

Qu'il vendra au plus bas prix en gros et en détail.

M. GUILBAULT ajoutera bientôt à son établissement un assortiment complet de ferronneries et quincailleries, ce qui le mettra en mesure de répondre à tous les besoins.

Comme par le passé M. GUILBAULT continuera à payer le plus haut prix pour tous les grains, Cultivateurs, profitez de l'avantage en venant faire vos affaires chez M. GUILBAULT.

Coin des Rues N. D. & ST. CHS. BORROMÉE JOLIETTE. CHS. GUILBAULT.

MAISON JOLIETTE.

Nous apprenons que MM. Anatole Cornellier et George Panetton ouvriront vers le commencement de mai, aux nouveaux magasins de M. Renaud, en voie de construction, faisant face au marché, et situé au coin de la petite rue St. Paul, un magasin de marchandises sèches et d'épicerie des mieux assorties et feront en sorte de contenter ceux qui leur accorderont leur patronage en offrant en vente que des articles de la meilleure qualité et du meilleur goût.

Nous n'entretenons aucun doute sur le succès de ces Messieurs dans cette branche d'affaires. M. Panetton aura comme par le passé cette agence sur les vins Français Espagnols et Italiens ainsi que l'assortiment le plus complet de Cigares de la Havane.

Nous publions plus tard leur annonce

P. FICHETTE & FRERE

Viennent d'ouvrir un magasin d'Épicerie & Provisions

Coin des Rues Montcalm et Place Bourgeoise

(En face de la maison de E. Asselin) MM. FICHETTE, Frères, ont ouvert sur une large part du passage public qu'ils ont ouvert pour l'excellence de leur marchandises et par leur politesse à remplir les vœux de tous et à l'assortiment.

Une visite est invitée N. B.—La maison Fichette frères achète le beurre, les œufs et d'autres produits de ferme.

MAGASIN DE CALIFORNIE

DANS LA GRANDE BÂTISSSE EN BRIQUE

(Porte voisine de chez M. ED GUILBAULT, marchand de chaussures en gros.) Rue Notre-Dame JOLIETTE.

J. B. Turcotte & Frères

FONT SAVOIR AU PUBLIC en général qu'ils ont reçu un lot considérable de

MARCHANDISES NOUVELLES POUR LE PRINTEMPS

CONSISTANT EN: DRAP de toutes les qualités.—Une quantité de TWEED les mieux assortis.—ÉTOFFE A ROBE de toutes sortes.—Bancoup de SOIE NOIRE et en COULEUR. POPLINE POUR ROBE des plus belles couleurs qu'on puisse trouver.—COTON COTON JAUNE et SHIRTING de première qualité, à des prix extrêmement bas.—Le meilleur choix d'INDIENNE qu'il y ait à Joliette.

CORSETS FRANÇAIS et autres assortis.—Bancoup d'ALPACA, MERINO et COULOUX NOIR et de toutes sortes de couleurs.—Bancoup de CHAUSSURES EN PRUNELLE et autres.

25 douzaines de Chapeaux Nouveaux POUR HOMMES.

Aussi—Un bon assortiment de GROCERIES, VIN, LIQUEURS.

Nous invitons les marchands de la campagne, en fin tous, avant d'acheter ailleurs, à venir visiter notre assortiment qui est certainement le plus considérable en marchandises sèches qu'il y ait ici.

Joliette Avril 1874

MANUFACTURE DE CHAUSSURES

JOLIETTE RUE NOTRE DAME

EDD. GUILBAULT, Propriétaire

Les marchands de la ville et de la campagne couvriront toujours à cet établissement ASSORTIMENT COMPLET DE CHAUSSURES pour tous les goûts, tous les âges et toutes les conditions.

Vente en gros et en détail AU PLUS BAS PRIX. Joliette, avril 1874.

BOIS DE SCIAGE

500,000 Pieds de Bois à Vendre

CIE. A BOIS DE JOLIETTE

CONSISTANT EN: PLANCHES DE 1 POUCE, MADRIERS DE 2 POUCE, MADRIERS DE 3 POUCE, EN PINS ET EN LANETTE.

100,000 LATTES, ET UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS DE CHARPENTE

LA COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE offre de ce bois en quantité pour annoncer au public qu'elle vient de placer dans sa grande Scierie des machines à vapeur

Pianer, mortaiser et embouteiller: Et qu'elle pourra livrer tous les bois entières en préparés pour la construction. Joliette, Avril 1874.

Magasin de Chaussures.

L. MENARD

Rue Notre Dame

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'augmenter considérablement son assortiment de Chaussures

—CONSISTANT EN— BOTTINES de toutes les tailles pour Dames et enfants, Bottes, Cuissards, Souliers pour Hommes.

M. Menard fabrique les Chaussures, et tous les modèles, en tous sens, promptement. Joliette, 1er Avril 1874.

Noel RONDEAU

Meublier RUE ST BARTHELEMY

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'augmenter son assortiment de tables, chaises, buffets, etc., etc.

SETTS DE CHAMBRE QUIL VENT POUR 645 00

N. RONDEAU a aussi constamment des MACHINES A COUDRE DE C. H. WILKINS (SINGER FAMILY), qu'il vend aux conditions les plus libérales. Joliette, 1er avril 1874.

Magasin Nouveau.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à

JOLIETTE UN MAGASIN DE MACHINES A COUDRE

DE TOUTES SORTES Qu'il vendra à des PRIX REDUITS.

Il tiendra aussi des

BILMONIUMS, PIANOS, ORGUES, &c., &c.

De toute espèce, qu'il vendra à des conditions très libérales.

Il prend des ordres pour toute espèce de machines à l'usage des cultivateurs, ramasseuses, batteurs, qu'il vendra au printemps.

Il vend aussi les machines en gros. Deux agents voyageurs sont demandés et de bons pagers seront affectés outre un personnel sur les ventes.

Le public est invité à examiner le stock de ce magasin et de s'assurer des prix et des conditions avant d'acheter ailleurs.

F. L. DEQUIRE, MAISON GODIN, Rue Notre-Dame—JOLIETTE. Joliette, 10 Mars 1874.



J. B. LAURION

RUE MANSOU, JOLIETTE.

Éditeur de M. et au Gros Centre

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, a le plaisir de leur annoncer qu'il continue comme par le passé à rendre tout ouvrage concernant le Pi. usage, convertisseur en Ferblanc, en Bois Galvaudé, etc., etc.

Outre l'assortiment complet et varié de Ferblanteries, Ferronneries, Lampes et Huile de Charbon, qu'il a constamment en main, il vient d'augmenter son stock de différents objets nouveaux consistant en théières de goût, fanoux, moules et assiettes assorties, soupières, couverts-plats assortis, et une foule d'autres objets de goût et de fantaisie nécessaires pour compléter l'aménagement d'une cuisine, salle ou salon, qu'il détaillera aux prix les plus réduits.

Venez voir avant d'acheter ailleurs. Toutes commandes seront exécutées à très bas prix et sous la plus courte délai.

J. B. LAURION, Joliette, 1er avril 1874.

Dr. LAURIER & FILS

Pharmacie de Famille, (En face de l'Eglise)

Ces messieurs invitent respectueusement les médecins à visiter leur établissement, leurs ordres et prescriptions seront attentivement remplis et promptement expédiés. Les mères de famille y trouveront tous les remèdes utiles et employés pour l'usage des enfants. Des teintures de toutes couleurs y sont détaillées, avec les plus amples renseignements. On y vend en gros et en détail les graines de jardins des premières maisons, avec garantie.

UNE PAPETERIE des mieux assorties est attachée à l'établissement et l'on y détaille à des prix modérés, tous les articles de toilette du meilleur goût.

ON Y VEND aussi du soda et du gingembre et l'on y tient un dépôt, du Cidre si renommé de monsieur CHRISTIN, pour les ventes en gros et en détail.

Les LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER se fait fort, appuyé par les succès incontestables, de guérir les personnes affectées de cancers, de chancres et autres affections de ce genre, au moyen des emplâtres qui ne laissent aucune difformité ni même de cicatrice.

Venez le consulter. Joliette, 1er avril 1874.

A VENDRE.

1o. Une terre, voisine de celle de l'Eglise, située en la paroisse de St. Liguori, comté de Montcalm, contenant un arpent et demi de front, sur quarante-cinq arpents de profondeur—sans bâtisses.

2o. Un lopin de terre, situé à douze arpents du village de la dite paroisse de St. Liguori, contenant trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur—avec grange et stable usés.

3o. Une terre, située dans le village de la paroisse de St. Liguori, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus environ six arpents en superficie, abouissant à la Rivière Lac-Ouareau—avec maison et magasin, hangar, grange, ruisseau et autres dépendances des plus confortables.—Cette dernière propriété est arrosée au milieu par une source capable d'arroser plus de 50 hectares—fertiles.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire soussigné, Ont. G. BELLELE, Marchand et Cultivateur, St. Liguori, 4 Juillet 1873.

A VENDRE.

Un emplacement appartenant à GEORGE GAGNON, situé à St. Thomas, à trois arpents de l'Eglise—contenant quatre arpents en superficie, et bâtie d'une superbe maison, hangar, remise, grange, écurie et autres dépendances.

Le site est très convenable pour un magasin de pension et pour un établissement de commerce. Titres parfaits et possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à ce bureau ou au soussigné, à Joliette.

BARTH. VEZINA, Notaire, Joliette, 1er Avril 1874.

A VENDRE.

Un emplacement appartenant à GEORGE GAGNON, situé à St. Thomas, à trois arpents de l'Eglise—contenant quatre arpents en superficie, et bâtie d'une superbe maison, hangar, remise, grange, écurie et autres dépendances.

Le site est très convenable pour un magasin de pension et pour un établissement de commerce. Titres parfaits et possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à ce bureau ou au soussigné, à Joliette.

BARTH. VEZINA, Notaire, Joliette, 1er Avril 1874.

Un emplacement appartenant à GEORGE GAGNON, situé à St. Thomas, à trois arpents de l'Eglise—contenant quatre arpents en superficie, et bâtie d'une superbe maison, hangar, remise, grange, écurie et autres dépendances.

Le site est très convenable pour un magasin de pension et pour un établissement de commerce. Titres parfaits et possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à ce bureau ou au soussigné, à Joliette.

BARTH. VEZINA, Notaire, Joliette, 1er Avril 1874.

Application to Parliament.

NOTICE is hereby given that Joseph Meunier, trader, of the parish of Repentigny, in the county of L'Assomption, in the Province of Quebec, will apply to the Federal Parliament, at its next session, for an act authorizing him to erect a toll bridge over the river L'Assomption, at the village of St Paul d'Hermite, in the county of L'Assomption and granting him all powers therefore. The privilege asked by the said Joseph Meunier will extend to two miles above and two miles below the said bridge; the bridge will be built on piles placed at a distance of not less than forty feet apart, the height of the arches will not be less than five feet above the highest water mark and there will be one swing bridge crossing a passage of not less than forty feet for rafts and vessels. The tariff of tolls to be levied on the said bridge will be as follows: For every vehicle drawn by one horse or ox..... \$0 10 For every vehicle drawn by a team of horses or oxen..... 0 15 For every vehicle drawn by three horses or three oxen..... 0 20 For every vehicle drawn by four horses or four oxen..... 0 25 For every horse, ox or cow..... 0 05 For every sheep, pig, calf, goat..... 0 03 For every person on horse-back..... 0 10 For every foot passenger..... 0 03

JETTE & BEQUE. For petitioners.

Demande au Parlement.

AVIS est par le présent donné que Joseph Meunier, commerçant, de la Paroisse de Repentigny, dans le comté de l'Assomption, dans la province de Québec, s'adressera au Parlement fédéral à sa prochaine session, pour obtenir un acte lui permettant de construire un pont de péage sur la rivière de l'Assomption, au village de St Paul d'Hermite, dans le comté de l'Assomption, et lui accordant tous les pouvoirs nécessaires à cette fin. Le privilège demandé par le dit Meunier s'étendra à deux milles au-dessus et deux milles au-dessous du dit pont. Ce pont sera construit sur des piliers placés à une distance de pas moins de quarante pieds les uns des autres; la hauteur des arches sera de pas moins de cinq pieds au-dessus des hautes eaux, et il y aura une arche tout-à-fait donnant un passage de pas moins de quarante pieds pour les radeaux et navires. Le tarif des péages qui seront exigés sur ce pont sera comme suit: Pour chaque voiture tirée par un cheval ou un bœuf..... \$0 10 Pour chaque voiture tirée par deux chevaux ou deux bœufs..... 0 15 Pour chaque voiture tirée par trois chevaux ou trois bœufs..... 0 20 Pour chaque voiture tirée par quatre chevaux ou quatre bœufs..... 0 25 Pour chaque cheval, bœuf ou vache libre..... 0 05 Pour chaque mouton, cochen, veau, poulain..... 0 03 Pour chaque homme à cheval..... 0 10 Pour chaque personne à pied..... 0 03

JETTE & BEQUE. Pour le pétitionnaire. Montréal, 20 fév. 1874. 4317 5.

SEMOIR, HERSE & ROULEAU COMBINES DE J. & S. VESSOT.



MM Vessot font aussi, sur commande, des machines pour semer la graine de mil.—Tout ordre exécuté sous le plus court délai. Pour circulaires, certificats et plus amples informations, s'adresser aussitôt que possible à J. & S. VESSOT, Joliette, P. Q.

GRAVURES.

Mme. CHERNIER vient de recevoir une Agence de magnifiques gravures qu'elle peut vendre à des prix réduits, en raison du grand débit qu'en on fait. De semblables sujets se vendent de \$5 à \$6 chez les Libraires.

Gravures sur Acier. La Ste. Famille par Raphaël La Bl. naissance Ed. Dubouche Les Heures heureuses H. Moris Les mystères de la science Les Registres de la Famille Bonsoir Mignon Chromos Lithographiques. The good Samaritan The Barefoot Boy Our Pat awake and Our Pat asleep. Plusieurs magnifiques Bouquets, Sentences et Textes de l'Ecriture Sainte. Plusieurs sujets religieux, le tout illustrés. Joliette, 2 Janvier 1874.

JULIUS FERSCHKE, Manchonnier & Chapelier.

Informes le public qu'il a constamment en main un assortiment considérable d'OBJETS EN PELLETIERIE, tels que, MANCHONS, VICTORINES, CAPOTES, PAR-DESSUS. —AUSI :— Casques pour Messieurs, Dames. Le tout fait avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger. M. FERSCHKE exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et repare les vieux articles en pelleterie. M. FERSCHKE annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelleterie qu'on lui apportera.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

J. FERSCHKE a actuellement en magasin le plus grand assortiment de chapeaux de feutre, de soie, de paille, pour hommes et enfants, qu'il y ait dans les environs et qu'il vendra EN GROS EN DETAIL AUX PRIX LES PLUS REDUITS. Joliette, 9 Octobre 1873.



N. I. CHARLAND Tailleur RUE MANSEAU (Vis-à-vis le Bureau et l'Édifice de B. Vézina & D. Lévesque, Ecr. Notaires.)

M. N. I. CHARLAND se chargera de toutes commandes qu'il exécutera avec goût et promptitude. Joliette, Avril 1874.

Tableau de l'arrivée et départ des mailles du District de Joliette et autres endroits voisins.

Table with columns for arrival and departure times and destinations. Includes sections for 'MAILLES QUOTIDIENNES', 'MAILLES TRI-HÉDOMADAIRES', and 'MAILLES BI-HÉDOMADAIRES'.

ASSURANCE. LA ROYALE CANADIENNE.

Capital:..... \$100,000. CHS. B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

GREEN & SONS MANUFACTUREURS MONTREAL.

Factorie de chapeaux de laine.—Factorie de chapeaux de paille. Manufacture en pelleterie, Casquettes et chapeaux de soie. Les marchands de la campagne trouveront à ce magasin tout ce qu'ils auront besoin en fait de chapellerie et manœuvrerie au prix de la manufacture. —AUSI :— ROBES DE BUFFLE. Le plus haut prix payé pour pelleterie.

MEUBLES! MEUBLES! A BON MARCHÉ



C. CAPISTRAN

(Autrefois facteur de moulins à battre) Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant une porcelaine où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois de pays. Il a constamment chez lui, des canapés, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc., etc. M. C. Capistran est toujours prêt à faire des croquis et à donner le plus court délai possible. Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf.

A BAS PRIX—TELLE EST SA DEVISE RUE ST. VIATEUR JOLIETTE. 10 nov. 1873.

SELLERIE

DAMASE LEVEILLE SELLIER (A l'Enseigne du Grand Roi Rouge et Bleu) Rue Mansseau—Joliette. Tient constamment en sa boutique, le choix le plus varié en Harnais simples et doubles DE TOUTES SORTES. Selles, Br de de Selle, Sangles pour Étions, Licou de Bracquets pour chevaux qui se frottent, Etelles, Brosses, Fuyets, Pumpont, etc., etc., etc. M. D. Leveillé profite de cette occasion pour offrir ses plus saines remontrances à ses nombreux pratiques, tant de la ville que de la campagne, et les invite de nouveau à visiter son établissement, qu'il vient d'augmenter considérablement. Les Pits Bas Prix sera demandé pour tous les articles offerts en vente. Joliette, 21 avril 1873.

HOTEL DE L'UNION

TENU PAR G. LEBLANC, PLACE-BOURGET (En Face de l'Hôtel de Ville) JOLIETTE. La maison de M. G. LEBLANC offre tout le confort désirable, et les voyageurs y trouvent toujours de bonnes chambres, d'excellents lits, et une table servie avec le goût le plus exquis. Les liqueurs sont de première qualité. Les gens de la campagne y trouveront des écuries et des remises convenables pour leurs chevaux et voitures. M. G. Leblanc tiendra constamment des chevaux et voitures à la demande des voyageurs. Joliette, 13 mai 1872

COMPAGNIE D'ASSURANCE CULTIVATEURS

BATISSES ISOLEES DU CANADA CONTRE LE FEU. Capital:..... \$600,000.00. Bureau Central pour Québec (Province) 12 Rue St. Jacques, MONTREAL.

Président, M. H. A. Melançon. Vice-Président, pour la Prov. Québec; J. H. Boileau, M. P. et Sénateur. Secrétaire pour la Prov. Québec; S. Pagnuelo, Ecr. DIRECTEURS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC: L'Hon. L. Archambault, L'Hon. W. H. Chaffers, Sénateur; L'Hon. P. E. Dostaler, M. C. L.; L'Hon. J. J. Ross, M. P. et M. C. L.; L'Hon. P. Fortin, M. P. et M. C. L.; B. Masson, Ecr., M. P.; P. Larue, Ecr., M. P. P.; L. A. Sorel, Ecr., Avocat; W. Prévost, Ecr., M. P.; P. A. Quin, Ecr., Avocat.

La Compagnie d'Assurance des Cultivateurs n'est composée que de Canadiens; il suffit de connaître les noms des Actionnaires inscrits sur nos circulaires, pour se convaincre qu'il n'y a pas une Compagnie d'Assurance qui donne aux assurés Canadiens autant de garantie de toute sorte. En s'assurant à cette Compagnie contre le feu, on est assuré en même temps, et sans payer rien de plus, contre toutes les pertes causées par le tonnerre, qu'il mette le feu ou non. N'oubliez pas cela, c'est très important; et nous tenons à contrôler une certaine Compagnie Assuratrice qui avance faussement qu'il n'y a pas de Compagnie Canadienne d'Assurance contre toutes les pertes causées par le tonnerre; car l'Assurance des CULTIVATEURS paie toutes les pertes causées par le tonnerre, qu'il y ait incendie ou non.

M. CREPEAU, Agent. St. Félix de Valois, Août 1873.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE CONTRE LE FEU

Nature que les INCENDIES DE LA TERRE ET LES Résidences détachées. Incorporée et entrée en affaires en 1852. CAPITAL ET RESERVES..... \$630,000.00 DEPOT DU GOUVERNEMENT..... 100,000.00

Bureau:—235, Rue St. Jacques MONTREAL. E. H. GOFF, Agent General.

DIRECTEURS CANADIENS:

- Col. ASA WESTOVER, BUREAU, QUEBEC. P. BENOIT, Ecr., M. P. P. St. Hubert, Que. Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre de l'Agriculture, Toronto. Hon. FRANK SMITH, Sénateur, Toronto. JOHN CRAWFORD, Hon. Q. C. et M. P. et Président de la ROYAL CANADIAN BANK, Toronto. JOHN TURNER, Ecr., (Sessions, Turner et Co., Toronto). ALEX. MANNING, Ecr., Toronto.

Assure contre les dommages causés par le tonnerre, soit que le feu s'en suive ou non. La Compagnie a donné naissance à ce caractère d'assurance. Aucune autre Compagnie en Canada ne donne cette garantie à ses assurés.

CHS. B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

REFERENCES:

- DR. LAURIER, —JOLIETTE. A. MAGNAN, do Dr. M. B. BOULET, do B. VEZINA, do J. O. DESLÈTES, do B. H. LEPROHON, do F. B. GODIN, do G. BABY, do J. MARTEL, do A. ARCHAMBAULT, L'Assomption, L. U. FONTAINE, Magistrat de District.

AVIS.

Toute personne endettée à la succession de feu William Berez, Ecr., en son vivant Lieutenant-Col. de Milice, de la paroisse de Ste. Melanie de d'Aillebent, est priée de payer sans délai entre les mains de George Baby, Avocat, l'un des Exécuteurs Testamentaires Soussignés, et toute personne ayant aucune réclamation à faire contre la dite succession est également priée de la produire de même dément certifiée suivant la loi. Joliette, 17 Décembre 1873. ROBERT NORTON MOORE. G. BABY.

Atelier Typographique DE LA "Gazette de Joliette"

ON EXECUTE A CE BUREAU TOUTES SORTES D'IMPRIMES

TELS QUE ELI WHITES.

CARTES D'AFFAIRES ET DE VISITES. LETTRES FUNERAIRES.

BLANCS DE COMPTES, BILLETS DE BANQUE, CIRCULAIRES, AFFICHES.

PROGRAMMES.

BLANCS D'AVOCATS

ET POUR NOTAIRES, ETC, ETC.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs d'usage tout besoin.

LE TOUT IMPRIME SUR BON PAPIER ET A DES PRIX TRES REDUITS

BLANCS A VENDRE

Bureau de la "Gazette" POUR LES AVOCATS:

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas Affidavits pour Saisie-Arêt avant Jugement—Affidavits pour obtenir Jugement—Déclarations pour Saisie après Jugement—do avant Jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requêtes pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et Affidavit—do pour Saisie-Gagerie.

POUR LES NOTAIRES: Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES GREFFIERS DES COMMUNES: Blancs de sommation simples, Tiers-Saisie après Jugement.

POUR HUISSIERS: Blancs de Procès Verbaux de Saisie—Avis—Vente.

POUR LES SEC.-TRESORIFIERS: Rôles d'évaluation, de Perception, Liste Alphabétique d'Electeurs, &c. —DE PLUS :— Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Cours de Circuit de Comté.